

DÉSIGNATION DE MES BÉNÉFICIAIRES

Comment répartir le capital :

- > **Répartition du capital entre bénéficiaires** : vous pouvez répartir le capital entre plusieurs bénéficiaires dans la limite de 100% du capital. En cas de décès d'un bénéficiaire, la part lui revenant sera répartie aux autres bénéficiaires désignés. Toutefois, si vous souhaitez que le capital soit versé aux héritiers du bénéficiaire désigné, vous pouvez indiquer « à défaut ses héritiers » après ses noms-prénoms ou qualité. Si la répartition du capital est supérieure ou inférieure à 100%, la Mutuelle effectuera une proratisation.
- > **Ordre de priorité** : vous pouvez définir un ordre de priorité lors de la rédaction de désignation de bénéficiaire. Ainsi, si la première personne décède de manière anticipée ou renonce au capital, celui-ci sera versé à la personne suivante.
- > **Combinaison ordre de priorité et répartition de capital** : vous pouvez également combiner l'ordre de priorité d'attribution du capital et la répartition de ce capital.

À défaut de précision, le capital sera réparti par parts égales entre les bénéficiaires désignés.

Interdiction :

Il n'est pas possible, sous peine de nullité, de désigner un animal comme bénéficiaire. De plus, il est interdit de désigner un professionnel de santé vous ayant pris en charge, ni le cas échéant votre tuteur ou votre curateur, à défaut, la désignation sera considérée comme étant nul d'effet.

VOTRE DÉSIGNATION

RANGS	IDENTIFICATION : NOM/ NOM DE NAISSANCE - PRÉNOM - NOM DE LA PERSONNE MORALE (ENTREPRISE, COLLECTIVITÉ TERRITORIALE, ASSOCIATION...) OU QUALITÉ (LIEN DE PARENTÉ)	DATE DE NAISSANCE	PAYS ET COMMUNE DE NAISSANCE	ADRESSE	RÉPARTITION DU CAPITAL EN % OU «PAR PARTS ÉGALES» (LE TOTAL DOIT ÊTRE ÉGAL À 100% PAR RANG DE PRIORITÉ)

À défaut, la clause type prévue dans le document contractuel remis lors de mon adhésion s'applique.

Nota sur l'acceptation du bénéficiaire :

La présente désignation devient irrévocable en cas d'acceptation par le bénéficiaire. Pour être valable, l'acceptation doit être effectuée par un écrit signé de Solimut Mutuelle de France, de vous-même et du bénéficiaire que vous avez désigné. Elle peut également être effectuée par un acte notarié ou un acte sous seing privé, signé de vous-même et du bénéficiaire, et notifié par écrit à Solimut Mutuelle de France par lettre recommandée avec accusé de réception.

Après acceptation, la désignation ne pourra être modifiée qu'avec l'accord du bénéficiaire acceptant.

Fait à, le

Signature de l'adhérent

Données personnelles :

Dans le cadre de l'exécution de votre désignation de bénéficiaire, les données à caractère personnel recueillies font l'objet d'un traitement par Solimut Mutuelle de France (ci-après dénommée « la Mutuelle »), conformément à la loi n°78-17 Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016.

Les données recueillies sont nécessaires pour l'exécution de votre couverture, d'exercice des recours, de gestion des réclamations et des contentieux. Ces données sont également traitées pour satisfaire les obligations légales ou réglementaires (comme la lutte contre le blanchiment ou les déclarations et prélèvements sociaux et fiscaux) de la Mutuelle, et pour assurer la gestion de la vie institutionnelle de la Mutuelle. Ces traitements sont fondés sur le consentement de la personne ou leurs nécessités dans le cadre de l'exécution des mesures contractuelles, ainsi que dans le cadre du respect des obligations légales auxquelles la Mutuelle est soumise.

Les destinataires des données sont les services de la Mutuelle en charge des opérations de l'exécution des contrats, les sous-traitants, partenaires, réassureurs et coassureurs, les services administratifs et judiciaires définis par la loi et les autorités de contrôle de la Mutuelle, tel que l'ACPR la caisse de dépôts et de consignation.

Les données pourront faire l'objet d'un sous-traitement organisé par contrat assurant la confidentialité et la sécurité des données ainsi que leur traitement conformément aux instructions de la Mutuelle et dans le respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Les destinataires pourront également être, en dehors de la Mutuelle, le ou les assureurs en inclusion s'il y en a, les administrations pour les déclarations et prélèvements sociaux et fiscaux.

Les données sont conservées pendant une durée limitée, déterminée en fonction de la finalité du recueil et du traitement des données. Les données nécessaires à la gestion du contrat sont conservées pendant toute la durée d'affiliation et jusqu'à expiration des délais de prescriptions légales applicables à l'activité de la Mutuelle. Il est également précisé qu'en cas de contestations et de contentieux la durée de conservation de données sera susceptible d'être allongée.

Vous ainsi que le ou les bénéficiaires désignés disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation, de définition de directives et de portabilité (restitution ou transfert) quant aux données les concernant. Ils peuvent, à cette fin, contacter le Délégué à la Protection des Données de la Mutuelle :

soit par courrier à DPO - SMF, Castel Office, 7 Quai de la Joliette, 13002 Marseille.
soit par mail à dpo.smf@solimut.fr

Le délai de réponse est d'un mois à compter de la réception de la demande.

Dans l'hypothèse où l'adhérent souhaiterait faire valoir son droit d'opposition et où les données visées seraient nécessaires à l'exécution du règlement mutualiste et des garanties attachées, nous lui rappellerons par lettre recommandée avec accusé de réception les conséquences de ce que l'exercice de ce droit peut induire une difficulté, voire une impossibilité, d'exécuter les dispositions du règlement mutualiste, voire les statuts de la Mutuelle.

L'adhérent peut également, le cas échéant, introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.